Loi anti-inflation

ment progressé pour permettre à ces derniers de jouer un rôle important dans la préparation des décisions à prendre sur la forme précise que devront revêtir des institutions telles que l'organisme de surveillance et le forum consultatif proposés, ainsi que sur la façon dont ils fonctionneront pendant l'après-contrôle.

Monsieur le président, contrairement aux vues de l'opposition, le gouvernement libéral n'a pas craint au cours de cette période difficile de l'économie de prendre ses responsabilités et orienter ses politiques afin de permettre de résoudre nos difficultés. Dans la période de décontrôle et d'après-contrôle, tous les Canadiens seront invités à participer à l'élaboration des décisions économiques dont dépendra notre progrès futur.

• (1610)

[Traduction]

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, le fait que la Chambre soit saisie depuis hier de cette motion ne surprend sans doute personne. La seule surprise, c'est peut-être que malgré le délai de quinze jours ouvrables qu'avait le gouvernement pour étudier cette motion, il l'ait proposée plus vite que prévu. Bien entendu, la présentation de cette motion est conforme aux dispositions du bill qui prévoyait le programme de réglementation.

Il n'y a rien de surprenant non plus à ce que ce soit l'opposition officielle qui ait présenté la motion hier, étant donné que notre parti a toujours voté contre le programme de réglementation du gouvernement. C'est un fait que nous préconisions des mesures de contrôle, mais notre parti a toujours prétendu qu'un programme de réglementation à long terme ne réussirait pas à enrayer l'inflation.

C'est le premier ministre (M. Trudeau) qui a déclaré que nous avions maté l'inflation et nous savons quel bond elle a fait par la suite. C'est le gouvernement et le premier ministre qui ont dit que les contrôles proprement dits ne marcheraient pas. C'est l'opposition officielle qui, en 1973, a compris que les Canadiens s'inquiétaient vivement du taux d'inflation qui sévissait dans le pays à cause des programmes du gouvernement. En 1974, c'est l'opposition officielle qui a mené honnêtement sa campagne électorale en préconisant un programme de réglementation, attirant l'attention des Canadiens sur la mauvaise pente où les entraînait le gouvernement par sa prodigalité et son manque de modération.

Les événements ont prouvé que le public n'était pas prêt pour le programme de contrôle que le chef de l'opposition de l'époque (M. Stanfield) proposait. Toutefois, certaines régions, comme la Colombie-Britannique, étaient disposées à écouter l'opposition officielle et à suivre ses conseils. Les habitants de cette province ont élu une majorité de députés à la Chambre pour qu'ils expliquent pourquoi ces contrôles étaient nécessaires et pourquoi il importait que le gouvernement les prenne au sérieux. Mais les libéraux ont refusé. Nous avons dû alors attendre quatorze mois après les dernières élections pour que quelque chose se passe enfin.

Nous ne pouvons être sûrs, car on n'en a jamais rien dit, mais nous pouvons nous demander en quoi l'ex-ministre des Finances (M. Turner) et son chef étaient si peu d'accord sur la politique à suivre que l'ancien ministre s'est vu obligé, en son âme et conscience, de mettre un terme non seulement à ses fonctions de ministre mais à sa carrière politique. Nous pouvons l'en blâmer comme nous pouvons en blâmer le premier

ministre. Nous pouvons en tout cas blâmer le gouvernement actuel, car il détient le pouvoir au Canada depuis trop long-temps. Voici neuf ans que le premier ministre est au pouvoir, qu'il tire les ficelles et qu'il essaie de faire porter par les autres la responsabilité de ses tergiversations.

C'est le gouvernement lui-même qui a déclaré en 1974 que des réglementations seraient inutiles. Prenant en exemple le cas des autres pays, il nous a déclaré que les contrôles n'avaient marché ni aux États-Unis, ni au Royaume-Uni ni ailleurs. Pas plus tard qu'hier, le ministre des Finances (M. Macdonald) a dit que les réglementations ne pourraient en rien modérer la hausse du prix des importations. Voilà qui est certain, car le genre de réglementations qu'il a imposés n'ont certes guère réussi à endiguer l'inflation.

D'après les derniers chiffres qui ont été publiés le jour où la pétition de l'opposition officielle a été déposée, le taux annuel d'inflation pour 1977 est de 10½ p. 100 par an. S'il a légèrement baissé par rapport à l'année précédente, nous sommes loin d'avoir réussi à freiner l'inflation. Si nous avions adopté un blocage à court terme en 1974, comme l'opposition officielle l'a proposé, afin de briser immédiatement la surenchère inflationniste, nous aurions pu alors réglementer les prix des importations. Les importateurs sont des hommes d'affaires et ils voient loin; ils n'achètent pas évidemment pour vendre demain aux prix d'aujourd'hui. Il aurait été beaucoup plus facile de réglementer le prix des importations avec un blocage des prix de trois mois.

On ne peut plus mettre en doute non plus que le programme anti-inflation lui-même a contribué à l'inflation. Les syndicats ne cherchent pas à négocier à un taux de 15 p. 100 en espérant un accord se situant à 10 p. 100 environ. Le plancher des négociations syndicales est à présent d'au moins 8 p. 100. Dans la mesure sur les réglementations, ces 8 p. 100 ne devaient servir que de base; ils pouvaient être de 10 p. 100 dans certains cas ou même de 12 p. 100, si des relations de longue date avec d'autres groupes pouvaient être prouvées.

Comme nous n'avons jamais eu de blocage, nous n'avons guère la possibilité de connaître les effets qu'auraient pu avoir des réglementations à court terme. Tout ce que le gouvernement nous a prouvé, c'est que les contrôles à long terme n'ont pas réussi à endiguer l'inflation et n'ont guère profité à l'économie canadienne.

J'aimerais citer ici un passage d'un article paru dans un récent numéro de *Business Week*, au sujet de l'économie canadienne. J'en citerai un paragraphe ou deux. Il dit, à propos du dollar canadien et des difficultés de l'économie canadienne:

• (1620

L'inflation, qui a dépassé en moyenne 9 p. 100 par année au cours des quatre dernières années et accuse encore un taux annuel de 7.5 p. 100, a fait grimper les coûts au Canada au-dessus de ceux des États-Unis et des autres pays industriels. En conséquence, les produits canadiens ne sont plus concurrentiels sur les marchés internationaux, les Canadiens vont faire leurs emplettes aux États-Unis et la balance des paiements du pays accuse un grave déficit . . .

Entre-temps, la diminution des bénéfices et les inquiétudes des hommes d'affaires au sujet des perspectives d'avenir découragent les investissements. Et les affaires et les syndicats rongent leur frein, devant les contrôles fédéraux de salaires et de prix.

L'article ajoute qu'en 1972, le Canada a accusé un déficit commercial de 4.8 milliards de dollars au chapitre des produits manufacturés, mais l'année dernière, le déficit a plus que doublé, passant à 10.2 milliards de dollars.